

ASSOCIATION FONCIÈRE DE GIMBRETT

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Membres titulaires : 8
Membres présents : 6
Affiché le : 05/02/2024

SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

Sous la présidence de M. Freddy BOHR, Président de l'Association Foncière de GIMBRETT

Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean-Michel BENTZ, M. Frédéric BENTZ, M. Philippe RAUSCHER, M. Albert SCHIERER, M. Serge BOHR

Membres suppléants : M. Thomas MORITZ

Absents : M. Michel DIEMER, le DDRAF

7. OBJET : MISE EN PLACE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Vu la délibération du bureau en date du 24 janvier 2022 concernant la mise en place de la nomenclature M57,

Le Compte Financier Unique (CFU) est ouvert aux associations foncières sous réserve que leurs documents budgétaires soient dématérialisés. **Ce compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion.**

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Après délibération, le Bureau de l'Association Foncière :

- APPROUVE la mise en place du Compte Financier Unique.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Pour copie conforme,

Le Président,
M. Freddy BOHR

Membre du bureau,
M. Jean-Michel BENTZ



Accusé de réception en préfecture
067-296702836-20240205-0729012024-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024